Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 28 Doulkaada 1445
5 Juin 2024

N° 65

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **1482**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1482**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1483**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1485**
Convocations
Sociétés anonymes **1486**
Sociétés à responsabilité limitée **1493**
Actes Administratifs
Avis au public **1493**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'une Personne Physique

Nom : Khalouli

Prénom : Zina C.I.N n°02263605

Adresse : 002 Cité Mnara Mourouj 5 Ben Arous 2074.

Activité : Coiffure pour Dames.

Matricule fiscal : 857653/T

Début d'activité : 01/01/2016

Registre de commerce n° : A02172122024.

2024R01457SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'Augmentation du capital de société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne prévue par l'article 302 du code des sociétés commerciales (CSC)

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN BEJA - S.A

Identifiant Unique : 1086119S

RC : B2410842009

N° CNSS : 311612-48

- Raison sociale : CLINIQUE EL AMEN BEJA

- Forme juridique : Société anonyme

- Siège social : Immeuble Emeraude center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac, Tunis

- Capital social : 9 939 267 Dinars

- Objet social : Polyclinique

- Durée : 99 ans

- Dépôt du PV de l'AGE du 18 mars 2024, tel qu'enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, en date du 27 Mars 2024, sous le n°24701218 quittance n°M003100 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le N°AC01402024 en date du 02 avril 2024.

- Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2024, décide :

- D'augmenter le capital social de deux cent quatre vingt douze mille trois cent vingt neuf Dinars (292 329 Dt) pour le porter de neuf millions neuf cent trente neuf mille deux cent soixante sept dinars (9 939 267) à dix millions deux cent trente et un mille cinq cent quatre vingt seize dinars (10 231 596 Dt), et ce, par la création de dix mille huit cent vingt sept (10 827) actions nouvelles d'un nominal de vingt sept (27) dinars chacune, à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraires à la souscription.

- Les actions nouvelles porteront jouissance à partir de la date de la réalisation définitive de l'augmentation du capital. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire réserve la souscription de dix mille huit cent vingt sept (10 827) actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible aux actionnaires actuels de La CLINIQUE EL AMEN BEJA. L'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante :

1/ A titre irréductible : A raison de 01 Action nouvelle pour 34 Actions anciennes.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les Actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Les actionnaires souscripteurs feront leur affaire personnelle de l'acquisition ou de la cession du nombre d'actions ou de droits nécessaires pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles à chacun d'eux, la répartition ne pouvant en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'actions nouvelles.

- Délai pour la souscription : L'Assemblée Générale Extraordinaire limite le délai de souscription à dix-sept (17) jours à compter de la publication au JORT de la décision d'augmentation du capital, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de redistribuer totalement ou partiellement entre les Actionnaires, les actions non souscrites à l'expiration du délai de 17 jours susmentionné. A l'expiration de ce délai, tout Actionnaire n'ayant pas souscrit à cette augmentation du capital est réputé renonçant à son droit préférentiel de souscription.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions dans le cas où les souscriptions n'atteindront pas la totalité de l'augmentation du capital et à la condition que le montant des souscriptions atteigne les trois quarts de l'augmentation décidée.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

- Elle confère au Président Directeur Général ou à son mandataire M. Montassar BOUDHINA, titulaire de la carte d'identité nationale n°06251136 émise le 25 février 2022 à Tunis tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire la déclaration de souscription et de versement, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation, prendre toutes les

mesures utiles et remplir toutes les formalités nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation du capital ainsi décidée.

- Pas d'apport en nature.

- Les statuts ne prévoient pas d'avantages particuliers.

- Répartition de résultats : le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

a- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

b- La somme nécessaire pour payer aux actionnaires à titre de premier dividende, cinq (5%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties sans rappel d'un exercice à l'autre.

c- L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

d- Le solde si l'assemblée générale ordinaire le décide, est réparti sous forme de super dividende aux actionnaires.

- Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès de S.T.B BANK Agence Béja 44 avenue Habib Bourguiba - 9000 sous le n° : TN 59 1040 0008 0554 9457 8833

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

2024R01487SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société CHIHEBEDDINE BEN REJEB SARL

Zone industrielle Saint Gobain - Mégrine

Capital : 1.330.000 dt

Identifiant Unique : 785142 A

Il appert du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ECR SARL en date du 18/5/2024 enregistré à la recette des finances Mégrine en date du 20/5/2024, n° d'enregistrement 24503339, quittance n°M048531, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 27/5/2024 sous le n°202463841, qu'il a été décidé :

- La réduction du capital de 1.026.000 Dinars par remboursement aux associés du même montant. Ainsi, le capital social après réduction sera de 304.000 DT divisé en 19.000 parts sociales de numéraires de valeur nominale unitaire égale à 16 DT.

- Délégation de tous les pouvoirs au gérant pour procéder à la réalisation effective de la réduction du capital après expiration du délai d'opposition ou après résolution des oppositions éventuelles.

- Mise à jour des articles 6 et 7 des statuts de la société.

2024401408SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj le 17/5/2024, sous le n°24202624, quittance n°M047604 la société "PIZZA ONE" a vendu à M. Faicel Ben Ahmed, la totalité du fonds de commerce exploité au n°40 rue des Martyrs El Mourouj 3-2074.

Les éventuelles oppositions seront acceptées, dans les vingt jours au plus tard de la date de publication de la cession au JORT, au cabinet de maître Atef Ben Salah sis au n°11 rue Charles de Gaule Tunis MF 1113304X/A/P/000.

Cette cession a été publiée au journal «Assabah» du 31/5/2024.

2024T00553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 22/5/2024, enregistré le 28/5/2024 à la recette des finances de Soliman, quittance n°M033964 enregistrement n°24201180 Mr Moncef Ben Omar Ben Salem Marzouk a vendu à Mr Gaith Ben Said Ben Amara Badri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que vente et fabrication des Pains spéciaux et Pâtisserie nommé "pâtisserie firdaous" sis au n°M08 sis Résidence khalij Cedria 3 Soliman Riadh - Nabeul.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 31/5/2024.

2024R01458FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte enregistré à la recette des finances Djerba le 17/5/2024 sous numéro d'enregistrement 24203690 quittance numéro M061311, Monsieur Neji Elkathi, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n° 05057237 a vendu pour la Société Espace Univers, Société à Responsabilité Limitée, matricule fiscal 1701911 Q, représentée par son gérant Monsieur Neji Elkathi, la totalité du fonds de commerce situé à la Rue Sidi Zitouni Tawrit Houmet Souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse sus indiquée.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 29 mai 2024.

2024R01464FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances Djerba le 17/5/2024 sous numéro d'enregistrement 24203693 quittance numéro M061323, Monsieur Masoud Gasmi, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°05075302 a vendu à Monsieur Walid Hamrouni, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°13439581, la totalité du fonds de commerce situé à la Rue Iben Khaldoun Houmet Souk et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse sus indiquée.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le mercredi 29 mai 2024.

2024R01465FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 16/4/2024 enregistré à la recette des finances de Mareth en date du 24/4/2024 sous le n 24200694 quittance n°M022582, Mr Rejili Mohamed demeurant à Midoun Djerba, a vendu à Mr Baccar Mohamed Ali demeurant à Médenine sud; le fonds de commerce destiné à être exploité comme pharmacie de nuit sis à rue 27 Octobre Mareth 6080 ; et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le bureau de maître Talagh Mongi situé à l'avenue Salah Ben Youssef complexe Echiraa bureau 8 Houmet Souk Djerba et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été publié dans le journal Echourouk le 25/5/2024.

2024R01466FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 16/4/2024 enregistré à la recette des finances de Bengardene en date du 24/4/2024 sous le n°24200732 quittance n°M033073, Mr Guediri Foued demeurant à Ayoun Ezzerkin Mareth Gabès, a vendu à Mr Rejili Mohamed demeurant à Midoun Djerba; le fonds de commerce destiné à être exploité comme pharmacie de jour sis à route Sidi Khelif Bengardene ; et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le bureau de maître Talagh Mongi situé à l'avenue Salah Ben Youssef complexe Echiraa bureau 8 Houmet Souk Djerba et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été publié dans le journal Echourouk le 25/5/2024.

2024R01467FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 29 Mai 2024 et enregistré à la recette des finances Ksar Said - Tunis le 29/5/2024 (Reçu n°M042433 enregistrement n°24202879 Monsieur Ezzedine Ben Daou Ben Amar Alawi (C.I.N n°05716022) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Hanen Bent Abdelaziz Al Hasani (C.I.N n°08320359) épouse Monsieur Nabil Chihi exploité «Tous Types De commerce «Situé Ksar Said - 2009 - Centre Commercial n°12 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce Situé Ksar Said - 2009 - Centre Commercial n°12 dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés le 31/5/2024.

2024R01473FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique de donation du 19 janvier 2024 enregistré le 14 mars 2024, n° de quittance 033569 à la recette de Maknassy Sidi Bouzid rédigé par Slah Sekri et Hassen Khaskousi, Mr Zouheir Gammoudi demeurant à Maknassy Sidi Bouzid titulaire de la CIN n°04252614 fait donation à Madame Islam bent Zouhier Gammoudi demeurant à Maknassy Sidi Bouzid titulaire de la CIN 11622048 la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments incorporels et corporels de la boulangerie son identifiant unique 0421161j. Les oppositions sont recevables au siège du fonds de commerce mentionné ci-dessous dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 25/4/2024.

IP 224/4404

2024R01484FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé daté le 20/5/2024, enregistré à la recette des finances de Jammel le 22/5/2024, quittance n°46556 et enregistrement 240201114 les héritiers du défunt Samir Mabrouk représenté par Kamel Mabrouk CIN 04135824 ont vendu à Ben Amor Meriam, CIN 08491496 la totalité du fonds de commerce exploité comme pharmacie (mat fiscal 955198/F) situé à rue Habib Bourguiba Zaouiet Kontech Jammel - Monastir.

Les oppositions sont recevables chez le vendeur à l'adresse du fonds de commerce situé à rue Habib Bourguiba Zaouiet Kontech Jammel dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk datés du 31/5/2024 sous n°IP224/5848.

2024S00741FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 23 avril 2024 enregistré à Hammam Sousse le 13 Mai 2024, reçu n° M63085, enregistrement n°24203085, Monsieur Moncef ben Ali Bouallagui demeurant à Rue Hadi Chaker Hammam Sousse, a vendu et cédé sous toutes les garanties de fait et de droit à Monsieur Mohamed Ben Abdessalem Bouchmel demeurant à résidence n°43 cité SNIT Saloum Bouficha Sousse, la totalité du fonds de commerce (vente et réparation de téléphone portable) exploité dans le local sis au n°236 route de Tunis Hammam Sousse.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur monsieur Mohamed Bouchmel à son Domicile élu sis au Bureau M 2, Mezzanine immeuble Elite boulevard

Mohamed Maarouf Sousse dans un délai n'excédant pas les 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Le même avis a été publié au journal quotidien publié en langue arabe Achourouk numéro 11944 le 30/5/2024.

2024S00745FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16/01/2024 enregistré à la recette des finances la Chebba en date du 16/01/2024, quittance n°4054, enregistrement n°24200075.

Amal Ben Ammar, titulaire de la CIN n°09391760 a vendu à Sawsan Brahim titulaire de la CIN n°13022413, tout le fonds de commerce, exploité entant qu'opticien sis à l'avenue Bourguiba la Chebba Mahdia.

Toutes les oppositions doivent parvenir à l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT

Cette vente a été publiée dans deux journaux quotidiens Achourouk et le Quotidien le 29/5/2024.

2024X00730FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 01/5/2024, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba, Jendouba le 9/5/2024, sous le n°24302838, reçu n°M043036, la Société Hôtelière et Touristique du Nord-Ouest, SA, a capital de : 75.000.000 dinars, Identifiant unique n°007456L, sis à Rue Omar Khayam, Jendouba, a loué à Monsieur Hatem Ben Mohamed CHORFI, titulaire de CIN n°02419376, la totalité du fonds de commerce, utilisé pour complexe touristique hôtel «ATLAS» Jendouba, et ce avec toutes ses composantes matérielles et morales, sis à Rue de 1er Juin 1955, Jendouba, pour une période de trois ans, commençant le 01/01/2024 et se terminant le 31/12/2026.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées au locataire, à l'adresse du fonds précité sis à Rue de 1er Juin 1955, Jendouba, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 02/6/2024.

2024T00557FCCC3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Maître Asma Bettaieb

23 Rue Arbi Kabadi El Omrane France Ville

Tél : 54.093.215/20.513.544

MF : 0935888Z/P/000

A la demande de la BH 18 Avenue Med

Contre les parties saisies : Dorra Balti CIN n°07025980 et Mohamed Ali Ryahi CIN 02203052 demeurants au n°19 rue Ikhlass hammam chat, et à l'immeuble n°3 lotissement HANENE 2 résidence FRAH Borj Cedria.

A la diligence de Maître Asma Bettaieb Avocate à la cour de cassation.

Immeuble à vendre : immeuble n°3 lotissement HANENE 2 résidence FRAH Borj Sedria de 112 m² le RDC composé de 2 chambres, salle d'eau, cuisine, escalier et petit jardin, et le 1er étage composé de 2 chambres, salle de bain, balcon et un couloir.

Mise à prix : 110.400.000 dinars frais en sus après rabaissement de 40%.

Date et lieu de la vente : Jeudi 27/6/2024 devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir de 9 H du matin.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024T00555VEPA1

Adjudication immobilière

Saisissant : Héritiers Saida Mabrouki sa sœur et frères Souad Abdelsalem et Ali tous fils Elhedi Mabrouki l'adresse désignée de leurs avocat Maître Dridi Mouna Immeuble Al Ferdaous km 7 Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Dridi Mouna Immeuble Al Ferdaous Km 7 Manouba.

Saisis : Habiba Fille d'Elhedi Mabrouki, demeurant à 11 Rue Brahim Khalil Jobran Cité Elnajet Oued Ellil Manouba.

Désignation de l'immeuble saisi : Immeuble immatriculé objet du titre foncier n°3521 Manouba nommé Dar Essaada d'une surface de 76 m se situe au 11 rue Brahim Khalil Jobran Cité Elnajet Ouedellil Manouba se constituant de deux étages le premier étage contenant 2 chambres 1 cuisine 1 salle d'eau et un escalier amenant au 2 étage qui contient 2 chambres 1 cuisine 1 salle d'eau et un escalier menant à la surface.

La mise à prix : Est fixée par l'expert Mahmoud Hsouna à 220.800 000 d sauf les frais de procédure qui seront fixés le jour de l'adjudication.

L'adjudication aura lieu devant le tribunal de première instance de Manouba le 3/7/2024 à partir de 9h du matin.

Tout étranger désire participer à l'adjudication doit au préalable obtenir l'autorisation administrative requise.

La participation à l'adjudication suppose la consignation du tiers de la mise à prix.

Les lieux pourront être visités tous les jours aux heures réglementaires.

2024R01455VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatriculé au RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

La Société Mahdia Sea Products "MSP" matricule Fiscal n°1567879 E, siège social Tunis Belvédère 99-101 Avenue de la Liberté appartement n°A 1-1.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, 11 rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité d'un terrain nu, parcelle n°31 et 19, d'une superficie de 3175 m², situé à la zone industrielle de Mahdia.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Mahdia le 01/7/2024 à 9h.

Mise à prix :

Deux cent soixante six mille sept cent Dinars (266.700,000D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix.

2024S00739VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société Anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, Identifiant Unique n° 0000221M, En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mourad Ben Mohamed Hamzi, Titulaire de la CIN n°03934675 demeurant à Chebba Mahdia 4 avenue Habib Bourguiba.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, MF : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n°43472 Mahdia, parcelle n°1, d'une superficie totale de 1789 m² située à Chebba, consistant en un terrain nu, classé "ZAI", destiné à l'animation et la construction de R + 3

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Mahdia le 01/7/2024 à 9h.

Mise à prix :

Huit cent cinquante huit mille sept cents vingt Dinars (858.720,000 D), après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures. Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix.

2024S00740VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Afef Saidain

Avocat poursuivant

Rue d'Algérie Sousse

Matricule fiscal : 1074597/G

Le saisissant Abdeljalil Ben Azouz Kasraoui demeurant rue Bechir Sfar Hamam Sousse.

Partie saisie : Nacer Ben Azouz Kasraoui demeurant à rue Bechir Sfar Hammam Sousse, Monjia Bent Taher Ben Amor Mhiri demeurant rue Bechir Sfar Hamam Sousse.

L'Immeuble saisi représente un immeuble non immatriculé propriété commune des parties lieu résidentiel de type complexe intensif construit sur un terrain sis à Ghrazna Hammam Sousse ouvrant sur rue Bechir Sfar de surface de 88 m, composé cour ouverte, balcon couvert, salon, chambre cuisine, salle d'eau et douche, structure en béton armé, murs en pierre, parterre gré à la masse, portes et fenêtres en bois rouge vide de toute préoccupation.

La mise à prix était déterminée à cent un mille six cent dinars selon l'expertise d'ELHECHMI MEALEL les frais sus.

Date et lieu de l'adjudication : 1/7/2024 tribunal de 1ère instance Sousse 2 à partir de 8h30.

Visite des lieux tous les samedi de 9h à midi.

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 30/5/2024 IP324/944.

2024S00746VEPA1

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

NEWREST CATERING TUNISIE

SA au capital de 180 000 dinars

10 Rue de l'Ile de Rhodes

1053 Les Jardins du Lac Tunis

Identifiant Unique : 905711G

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2024 à 10h au siège social sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice clos au 31/12/2023

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2023

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2023

7. Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur

8. Fixation des jetons de présence

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2024T00554SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Et à l'assemblée générale extraordinaire

Société Commerciale et Industrielle des Produits en Plastiques "SCIPP"

Société anonyme

Au capital de 10.600.000 Dinars

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 001767Y

CNSS : 53880/45

Messieurs les actionnaires de la Société Commerciale et Industrielle des Produits en Plastiques "SCIPP", sont invités à assister aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le jeudi 27 juin 2024 à partir de 16H à son siège social, sis à la Zone Industrielle de Ksar Said 2086 Douar Hicher, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :

- Ratification du mode de convocation de l'Assemblée.

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31.12.2023.

- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Approbation des conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Renouvellement du mandat de deux administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Quitus aux dirigeants et aux administrateurs.

- Pouvoirs pour formalités.

- Questions diverses.

Assemblée Générale Extraordinaire :

- Ratification du mode de convocation de l'Assemblée.

- Modification de l'art 23 des statuts.

- Augmentation du capital.

- Modification de l'article 7 des statuts.

- Questions diverses.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024T00556SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DE KASSERINE

Immeuble Sprols, Fourat 1, Route de Sbeitla, 1200 Kasserine

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport de Kasserine sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 27 Juin 2024 à 10H au siège de la Société sis à l'immeuble SPROLS Fourat I route de Sbeitla Kasserine en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Présentation et approbation de rapport d'activité de l'exercice 2023,

2- Présentation et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2023,

3- Approbation éventuelle de ces rapports et des états financiers de l'exercice 2023,

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023,

5- Affectation des résultats

6- Application de la note circulaire n°28 du 22 Juin 2005 de Monsieur Le Premier ministre concernant le versement de jeton de présence pour les membres des représentants d'Etat dans le Conseil d'Administration.

2024R01471SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DE KASSERINE

Immeuble Sprols, Fourat 1, Route de Sbeitla, 1200 Kasserine

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport de Kasserine sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 27 juin 2024 à 11 H au siège de la Société à Kasserine en vue de :

- Statuer sur les dispositions de l'article 388 du code des Sociétés commerciales.

2024R01472SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE DE DISTRIBUTION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT

S.A. «SODIAC EMBALLAGES»

S.A au capital de 5.000.000 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

MF: 0026402C/A/M/000

Identifiant unique : 0026402C

Messieurs les actionnaires de la S.A. SODIAC EMBALLAGES sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 27 juin 2024 à 12 heures, dans les locaux de l'hôtel «Môvenpick» à Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2023 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Affectation du résultat 2023 et fixation du montant du dividende à verser.

6) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2023.

7) Renouvellement de mandats et désignation de nouveaux administrateurs.

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2024R01474SANB3

Convocation à l'AGO

INNOVATION TUBE COMPANY «INTUCO»

S.A au capital de 5.000.040 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

MF : 1691920J/A/M/000

Identifiant unique : 1691920J

Messieurs les actionnaires de la S.A. INTUCO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 27 juin 2024 à 11 heures, dans les locaux de l'hôtel «Môvenpick» à Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2023 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Affectation du résultat 2023 et fixation du montant du dividende à verser.

6) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2023.

7) Renouvellement de mandats et désignation de nouveaux administrateurs.

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2024R01475SANB3

Convocation à l'AGO

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUES

«METALPLAST»

S.A au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

MF : 0000630B/A/M/000

Identifiant unique : 0000630B

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 27 juin 2024 à 9 heures, dans les locaux de l'hôtel «Movenpick» à Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2023 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Affectation du résultat 2023 et fixation du montant du dividende à verser.

6) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2023.

7) Renouvellement de mandats et désignation de nouveaux administrateurs.

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2024R01476SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SMVDA El GRIAAT 3

SA au capital de 400.000 DT

3, Rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba

IU : 0912295E

CNSS : 401021-23

Messieurs les actionnaires de la SMVDA EL GRIAAT 3 sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 26 juin 2024 à neuf heures au 3, Rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation de la mise à jour de la liste des actionnaires.

2/ Approbation de la mise à jour des statuts

2024R01478SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2023 du 26/6/2024

SOFEMED INTERNATIONAL S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8020 Nabeul

Identifiant Unique : 1029528M

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire le Mercredi 26/6/2024 à 11h au siège social de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport d'activité

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

3- Affectation des résultats de l'exercice 2023

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023

5- Nomination d'un commissaire aux comptes

6- Questions diverses.

2024R01479SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2023 du 26/6/2024

SOFEMED TUNISIE S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8020 Nabeul

Identifiant Unique : 1024605L

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 26/6/2024 à 10h au siège social de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport d'activité

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

3- Affectation des résultats de l'exercice 2023

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023

5- Nomination d'un commissaire aux comptes

6- Questions diverses.

2024R01480SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2023 du 26/6/2024

MACOFLEX S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8020 Nabeul

Identifiant Unique : 0028603T

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 26/6/2024 à 9h au siège social de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport d'activité

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

3- Affectation des résultats de l'exercice 2023

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023

5- Nomination d'un commissaire aux comptes

6- Questions diverses.

2024R01481SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Sidi Bouzid

Société anonyme

Au capital de 3.007.500 DT

Siège social : cité artisanale, rue Faiedh Sidi Bouzid

Registre de commerce : B18189082012

Matricule Fiscal : 1268145F/A/M/000

CNSS : 307622/35

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe industriel et Technologique de Sidi Bouzid sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire pour le Mercredi 26 juin 2024 à 10h sis au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers clos le 31/12/2023.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023

6, Nomination des membres du conseil d'administration pour les années 2024-2025-2026.

7. Nomination du Commissaire aux comptes pour les années 2024-2025-2026.

8. Fixation du montant des jetons de présence.

2024R01482SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE M.LM. SA

Au capital de 1 702 500 dinars

Siège social : 35 Avenue Hédi Nouira, Route du Bac 2040 Radés

Identifiant unique RNE : 0943760E

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société M.L.M. S.A. sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le vendredi 28 juin 2024 à partir de quinze heures trente au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3) Approbation des opérations prévues par les articles 475 et 200 du code des sociétés commerciales

4) Approbation des états financiers 2023

5) Affectation du résultat relatif à l'exercice 2023

6) Jetons de présence

7) Quitus aux administrateurs

8) Nomination des administrateurs pour le prochain mandat;

9) Mandat du commissaire aux comptes.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leurs avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, seront mis à leur disposition au siège social de la société quinze jours avant la date prévue par la tenue de l'assemblée.

2024R01483SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Attijari Finance Tunisie

S.A. au capital de 1000 000 dinars

Siège social : Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 1067251P

Les actionnaires de la société «Attijari Finances Tunisie» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 24 Juin 2024 à 10h au siège de la société sis à Immeuble El Baraka, 1er Etage, Rue du lac d'Annecy, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

- Quitus aux Administrateurs.

- Renouvellement du mandat d'administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

- Nomination d'un commissaire aux comptes au titre des exercices 2024, 2025 et 2026.

- Pouvoir pour formalités.

2024R01502SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2024

UNION MEDITERRANENNE D'INVESTISSEMENT

GLOBAL INVEST SICAR

S.A. au capital de 726.000 dinars

Siège social : 139, av. de la Liberté, 1002 - Tunis Belvédère

Identifiant Unique : 0707134Q

Les actionnaires de l'Union Méditerranéenne d'Investissement «GLOBAL INVEST SICAR» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 28 Juin 2024 à 11h au 139, Avenue de la Liberté, 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 ;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et affectation du résultat;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes,

6- Fixation du montant des jetons de présence;

7- Pouvoirs pour formalités.

2024R01508SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Fresenius Médical care Tunisie s.a

Société anonyme

Au capital de 2 470000 DT

Siège social : Km 128 Z.I Kalaa Kébira - 4060 - Sousse

Identifiant Unique au RNE : 0020441J

Les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 28 Juin 2024 à neuf heures du matin, au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023, ainsi que les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Questions diverses.

2024S00737SANB3

FACULTE PRIVEE DE MANAGEMENT ET DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION

SA au capital social : 2.000.000

Siège social : Avenue La Liberté Jawhra Sousse - 4051

MF/RNE : 1343514K

Faites savoir aux actionnaires de la faculté privée de management et des sciences de l'administration qu'ils sont invités à se présenter à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 25/6/2024 à 11 h au siège de la société Avenue La Liberté Sahloul.

Ordre de jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. La démission de la société DATASE AUDIT représentée par Mr Wajdi Darouiche du poste de commissaire aux comptes de la société.

2. La nomination de la société ORGA AUDIT représentée par Mr Moneem Ben Ahmed en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société.

2024S00743SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"North American Private University

S.A - capital 2 000 000 DT

Route de M'HARZA Km 1.5 - Sfax

IU : 1227356P

MF : 1227356/P/A/M/000

Les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 28 juin 2024 à 15 heures au siège social de l'institut, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2023,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023,

- Approbation du rapport de gestion établie par le conseil d'administration pour l'exercice 2023,

- Approbation des états financiers au 31 décembre 2023,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées,

- Quitus aux membres du conseil d'administration et du directeur général,

- Attribution de jetons de présence pour les membres du conseil d'administration,

- Information de l'occupation de postes de direction dans d'autres sociétés par les administrateurs et le DG

- Questions diverses

- Pouvoir pour formalités.

2024X00733SANB3

Convocation

Société des produits pharmaceutiques

«SO.PRO.PHA»

S.A au capital de 7.920.000

Matricule fiscal : 4018 DPM 000

Les actionnaires de la Société SO.PRO.PHA sont convoqués le mardi 02 Juillet 2024 à l'Hôtel BORJ EDHIAFA route Soukra Km 3 Sfax à 10 Heures à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de la tenue de l'AGO année 2023.

- Lecture du rapport du conseil d'administration année 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes année 2023.

- Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers année 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats 2023.

- Distribution des bénéfices.

- Fixation des jetons de présence.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Application des dispositions de l'Article 200 du code des sociétés commerciales.

- Questions diverses.

2024X00734SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SOMAGRI S.A

Société anonyme

Au capital social : 1 425 000 DT

04 Rue, Sophonisbe Notre Dame 1002 Tunis

Identifiant unique : 0858216 E

Les actionnaires de la société SOMAGRI SA sont convoqués à :

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 juin 2024 à 11 heures au siège social de la Société SOMAGRI au 4 rue Sophonisbe Notre Dame 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers; Lecture et discussion du rapport d'activité du conseil d'administration sur l'exercice clos au 31 Décembre 2023 ; Lecture du rapport général du commissaire aux comptes; approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 et quitus aux administrateurs.

2- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des opérations règlementées prévues par l'article 200 des codes des sociétés commerciales

3- Affectation du résultat de l'exercice 2023

4- Questions diverses.

Les documents exigés par la loi et statuts soumis à l'Assemblée sont disponibles à la disposition des Actionnaires au siège social de la société, à savoir :

- Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- Le rapport d'activité du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 ;

- Le rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Les projets des résolutions,

- Les statuts de la société,

- Les avis de Publications RNE et JORT.

2024401403SANB3

Convocation

Société Manufacturing International Company

SA au capital de 20 000 000 DT

8, rue Ibn Nadim Tunis - Montplaisir

M. Fisc. : 0921636G

Messieurs les actionnaires de la société Manufacturing International

Company SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2024 à 11 heures au siège social de la société Hannibal Lease sis à l'immeuble Hannibal Lease, rue du Lac Léman, Les Berges du Lac, Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et du rapport de gestion de l'exercice 2023.

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers consolidés de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Questions diverses.

2024401404SANB3

Convocation

Société Finishing International Company

SA AU CAPITAL DE 2 000 000 DT

8, Rue Ibn Nadim Tunis - Montplaisir

M. Fisc. : 1055459 Q

Messieurs les actionnaires de la société Finishing International Company SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2024 à 9 heures au siège social de la société Hannibal Lease sis à l'immeuble Hannibal Lease, rue du Lac Léman, Les Berges du Lac, Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et du rapport de gestion de l'exercice 2023.

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Questions diverses.

2024401405SANB3

Convocation

Société Washing International Company

SA au capital de 10 000 000 DT

8, rue Ibn Nadim Tunis - Montplaisir

M. Fisc. : 0007213S

Messieurs les actionnaires de la société Washing International Company SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2024 à 10 heures au siège social de la société Hannibal Lease sis à l'immeuble Hannibal Lease, rue du Lac Léman, Les Berges du Lac, Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et du rapport de gestion de l'exercice 2023.

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Questions diverses.

2024401406SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN PROJECT SA

Société en Liquidation

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble Amen Bank Tour C, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

Identifiant Unique : N°447344B

Matricule Fiscal : 0447344B/N/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN PROJECT - Société en Liquidation - sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 2 Juillet 2024 à 10H à son siège social sis à l'Immeuble Amen Bank Tour C, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de Convocation de l'Assemblée;

2. Rapport du liquidateur sur la situation financière de la société;

3. Approbation du plan de liquidation;

4. Pouvoirs pour formalités.

2024401407SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "AGRO-SERVICES"

Société anonyme

Au capital social 600.000 Dinars

Siège social : 4, Rue Hassen Ibn Noomane - 1002 - Tunis - Belvédère

IU : 0341486H

Les actionnaires de la Société d'études et de prestation de services "AGROSERVICES", sont convoqués en assemblée générale ordinaire le Jeudi 27 Juin 2024 à 11 heures au siège social, 4, Rue Hassen Ibn Noomane - 1002 - Tunis - Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du Conseil d'Administration individuels et consolidés pour l'exercice 2023;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes individuels et consolidés pour l'exercice 2023;

3) Approbation des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2023;

4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023 ;

5) Affectation des résultats arrêtés au 31/12/2023 ;

6) Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2024 ; 2025 et 2026 :

7) Fixation du montant des jetons de présences alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;

8) Pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer les formalités de dépôts et de publications.

2024401409SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

La Société "Lloyd Vie" SA

Au capital de 6.000.000 DT

Siège social : Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1301574S

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société «LLOYD

VIE» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour vendredi, le 28 Juin 2024 à 11H, au siège de la société LLOYD VIE sis à l'Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation à l'Assemblée,

2. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023,

3. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023,

5. Affectation des résultats,

6. Quitus aux Administrateurs,

7. Fixation des jetons de présence,

8. Approbations des conventions règlementées au sens de l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales

9. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

2024401410SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMETE INTERNATIONAL SA

Société anonyme

Au capital de 500.000 DT

Siège social : Résidence «Sana Business Center» Pavillon B Boulevard Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis - 4ème et 5ème Etage

Identifiant Unique : 0307291C

Les actionnaires de la société COMETE INTERNATIONAL SA sus indiquée sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 4 juillet 2024 à 10 heures, au siège de la société sus indiqué pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée ;

2. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2022 ;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Affectation des résultats;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Pouvoir à l'effet de publicité.

2024401411SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMETE ENGINEERING INTERNATIONAL SA

Société anonyme

Au capital de 500.000 DT

Siège social : Résidence «Sana Business Center» Pavillon B Boulevard Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis - 4ème et 5ème Etage

Identifiant Unique : 1181047D

Les actionnaires de la société COMETE ENGINEERING INTERNATIONAL SA sus indiquée sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 4 juillet 2024 à 12 heures, au siège de la société sus Indiqué pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale;

2. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2022 ;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Affectation des résultats

5. Quitus aux administrateurs

6. Pouvoirs à l'effet de publicité.

2024401412SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE ACROPOLE DU TOURISME ET DE L'HOTELLERIE

SA au capital de 4 400 000 dinars

Siège social : Lot 106 Les Berges du Lac - Tunis

MF : 0496052P

Messieurs les actionnaires de la société ACROPOLE DU TOURISME ET HOTELLERIE sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 28 juin 2024 à 10 heures au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes;

3. Suppression du droit préférentiel de souscription;

4. Augmentation du capital social;

5. Mise à jour de l'article 6 des statuts ;

6. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales;

7. Questions diverses.

2024401413SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CELLCOM - SA

Faisant Appel Public à l'Epargne

Au capital de 4 461 532 Dinars

Siège social : 25 Rue de l'Artisanat Charguia 2 Ariana

IU : 624926H

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Mercredi 19 Juin 2024 à 11H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux Berges du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de l'exercice 2023

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023

3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023

5- Quitus aux Administrateurs

6- Paiement de jetons de présence au Conseil d'Administration

7- Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 et suivant du CSC

8- Nomination du Conseil d'Administration au titre des exercices 2024, 2025 et 2026

9- Nomination de deux administrateurs indépendants

10- Pouvoirs

11- Questions diverses.

Tous les documents de l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024401431SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le vendredi le 5 juillet 2024

Société Centre Médico-chirurgical Debbabi

SARL au Capital de 7 902 700 Dinars

Siège social : l'avenue Avicenne - Monastir 5000 Monastir

MF : 0836984W

Messieurs les associés de la Société Centre Médico-chirurgical Debbabi sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 5 juillet 2024 à 10h au siège de la société sis à l'avenue Avicenne - Monastir 5000 Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de tenu tardif de l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen et approbation du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2022.

3. Lecture des rapports de commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2022.

4. Approbation des états financiers clos au 31/12/2022.

5. Affectation de résultat.

6. Approbation des conventions réglementée prévues par l'article 115 du code des sociétés commerciales.

7. Quitus au gérant.

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs.

2024S00738SRLB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que MR HEDHI AFLI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°6692 en date du 18 avril 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise au brikatte bir ksour de nasrallah du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de nasrallah. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de nasrallah ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Chrighui Mourad a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°6888 en date du 22 avril 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise au bord de la route reliant bouhajla et Sfax du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de bouhajla. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de bouhajla ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr SAOUDI WISSEM a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°6253 en date du 5 avril 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise vers Kairouan à 15 km de Haffouz du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Haffouz. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Haffouz ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.